

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 487 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} janvier 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18^e ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 20 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Le 23 octobre 1943, s'est tenue clandestinement dans cet immeuble la première réunion du Comité Parisien de la Libération. Coordonnateur de la Résistance parisienne, en août 1944, il a organisé, avec les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), l'insurrection de la capitale. Du 26 août 1944 au 6 mars 1945, le CPL a siégé comme Conseil Municipal de Paris ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.900 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 ou suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO